

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le trois juin

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

**Date de convocation du conseil municipal : 27 mai 2013**

**Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 23 Votants : 25**

**PRESENTS: THOMAS J.- ARDOUIN M.- BRIAND Y.- CHATAL J.P- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E.- JOUSSE E. - Mme LAPORTE M.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROVOST L. - PROU A.- THURIAUD M.**

**ABSENTS : Mme FRANCO M.- Mme LE BORGNE S.**

**POUVOIRS : Mme LE BORGNE S. à M. THOMAS J.- Mme FRANCO M. à M. PROVOST L.**

**Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise**

**Objet : Rapport 2012 sur le prix  
Et la qualité du service public  
D'élimination des déchets**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets établi par la communauté Arc Sud Bretagne concernant les Pays de Muzillac et de La Roche Bernard.

Il en ressort les principaux points suivants :

Collecte	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Verre et papier	Cartons des professionnels	Déchetteries
Habitants	25 404	25 404	25 404	237 professionnels	25 404
Coût collecte	884 937 €	390 301 €	70 526 €	85 647 €	156 485 €
Tonnage	5 814,33	682	1 937,28	184,44	10 289,76
Coût/hab/an	34,83 €	15,36 €	2,78 €	361,38 €	6,16 €
Coût/tonne	152,20 €	572,29 €	36,40 €	464,36 €	15,21 €

Traitement	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Location transport et traitement : Déchets verts, gravats, cartons, bois, ferraille, tout venant	Déchets verts
Prestataire	SYSEM	Centre de tri VENESYS	CHARIER DV, THEAUD, SYSEM, La Croix Irtel, Gautier	Sysem Gautier
Coût	848 615 €	116 602 €	509 696 €	20 372 €
Coût/hab/an	33,40 €	4,60 €	20,06 €	0,80 €
Coût/tonne	145,95 €	171,50 €	61,90 €	9,91 €

Par ailleurs, 225,5 tonnes de Déchets Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ont été collectés en 2012 ainsi que 65,39 tonnes de déchets dangereux des ménages.

#### **EVOLUTION DES TONNAGES PAR RAPPORT à 2011**

**Les ordures ménagères collectées ont enregistré une baisse en 2012 de 1 299,52 tonnes soit moins 18,3 %. Le ratio d'ordures ménagères est de 228,8 kg/hab/an pour 2012.**

**635 tonnes d'emballages ménagers ont été collectées en 2012 soit une hausse de 15,5 % (+ 106,24 tonnes) ce qui représente un ratio ménager de 26,8 kg/hab/an.**

**1 584,86 tonnes de verre ont été collectées en 2012 contre 1 425,03 tonnes en 2011 soit une hausse de 11,2 % ce qui représente un ratio de 64 kg/hab/an.**

**660,60 tonnes de papier ont été collectées en 2012 contre 641,20 tonnes en 2011 soit une hausse de 2,9 % ce qui représente un ratio de 26 kg/hab/an.**

**184,44 tonnes de cartons des professionnels ont été collectées en 2012 contre 207,42 tonnes en 2011 soit une baisse de 11,10 %.**

#### **BILAN COMPTABLE**

Pour financer le service, les usagers de l'ex-communauté de La Roche Bernard doivent s'acquitter d'une redevance déterminée en fonction d'une classification pour les professionnels (18 catégories) et de la composition des ménages ainsi que du nombre de passages par semaine pour les foyers (12 catégories).

Les communes doivent également participer pour leurs propres services. **Ainsi pour Nivillac, la redevance s'est élevée à 18 669 €.**

Les dépôts aux déchetteries font l'objet pour les entreprises de tarifs en fonction du nombre de m<sup>3</sup> déposé et du type de dépôt.

Pour ce qui concerne les usagers de l'ex-communauté de Muzillac, ceux-ci sont assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Elle est calculée en fonction de la surface foncière de l'habitation au taux de 11 %. Pour les activités professionnelles, une redevance spéciale est mise en place selon la loi du 13 juillet 1992 (18 catégories + 13 catégories en fonction d'activités spécifiques).

**Le montant des redevances perçues en 2012 auprès des particuliers et des professionnels a été de 718 065 € et celui de la taxe a été de 1 867 031 €.**

Concernant le budget principal, le montant total des dépenses de fonctionnement du service s'est élevé en 2012 à 3 540 519,41 € et celui des recettes de fonctionnement à 3 728 083,37 €. Le montant total des dépenses d'investissement s'est élevé à 265 764,07 € et celui des recettes d'investissement à 374 226,53 €.

Concernant le budget annexe de la redevance incitative, le montant total des dépenses d'investissement s'est élevé à 1 315 532,26 € et celui des recettes d'investissement à 1 162 675,28 €.

Concernant le budget annexe des ordures ménagères, le montant total des dépenses d'investissement s'est élevé à 1 354,88 € et celui des recettes d'investissement à 5 177,04 €.

Après examen de ce rapport, l'assemblée est invitée à faire part de ses observations éventuelles.

**Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20130603-2013D52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2013  
Publication : 03/06/2013

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

